

Plan de réouverture de l'école Paul Souvray

(site élémentaire)

Nous avons élaboré un plan de réouverture de l'école à partir du mardi 12 mai en nous appuyant sur le protocole sanitaire publié par le ministère et sur les prévisions d'effectifs que nous avons pu faire grâce au retour des intentions de chaque famille de remettre ou non son enfant à l'école à partir du 12 mai.

Sommaire

- 1 : Organisation générale
- 2 : Organisation des classes
- 3 : Accueil et sortie des élèves
- 4 : Organisation de la demi-pension et de l'accueil périscolaire
- 5 : Rôle des parents
- 6 : Objets personnels
- 7 : Dans la classe
- 8 : Distanciation physique
- 9 : Le lavage des mains
- 10 : Le port du masque pour les adultes
- 11 : Le port du masque pour les élèves
- 12 : Circulation dans les bâtiments
- 13 : Les récréations
- 14 : Nettoyage / désinfection / ventilation
- 15 : Moyens mis en œuvre en cas de symptômes
- 16 : Procédure applicable lors de la survenue d'un cas COVID
- 17 : Numéros de téléphone utiles

1 : Organisation générale :

Le protocole sanitaire fixe le maximum d'élèves par classe à 15 pour l'élémentaire. Une circulaire du ministre demande aussi de privilégier les niveaux charnière : GS, CP, CM2. Nous avons étudié minutieusement le protocole sanitaire national et repensé totalement l'organisation de l'école dans le but de le respecter à la lettre.

A la lumière de ces informations, nous avons décidé de rouvrir l'école comme suit :

En élémentaire, tous les jours pour les élèves du CP au CM2 (et ULIS) dont les familles nous ont fait part de leur souhait de remettre leur enfant à l'école.

Chaque famille dont l'enfant sera accueilli à l'école recevra un message de confirmation personnel par mail de la part de l'enseignant de son enfant.

Tout parent qui souhaiterait finalement remettre son enfant à l'école et qui n'en avait pas fait la demande devra obligatoirement me contacter d'abord afin d'obtenir une autorisation de retour à l'école. Celle-ci ne sera donnée que si les possibilités d'accueil dans de bonnes conditions sanitaires le permettent.

2 : Organisation des classes :

Voici l'organisation que nous avons choisie en fonction des effectifs prévus. Cette organisation est valable jusqu'au 1er juin :

- Mme Girault : 13 CP
- Mme Dewaele , Mme Lasne et Mme Crestot (AESH) : 14 CE1 + 4 CP = 18 élèves répartis dans 2 salles de classe.
- Mme Bisson : 12 CE2
- Mme Burgmann : 9 CM1
- Mme Duchemin et Mme Morel (AESH) : 18 élèves répartis dans 2 salles de classe
- Mme Ralu et M. Labbé : 10 ULIS

Les classes qui sont dédoublées en deux groupes avec l'aide d'AESH restent sous la responsabilité de l'enseignant. L'enseignant et l'AESH interviendront autant de temps dans les 2 groupes. Les élèves ne changeront pas de classe mais ce sont les adultes qui se déplaceront.

3 : Accueil et sortie des élèves : Il est interdit aux parents de pénétrer dans les bâtiments de l'école. Un adulte sera présent à chaque entrée de l'école pour réguler le flux, rappeler les règles de sécurité et orienter les élèves vers le lavage de mains. Chaque entrée sera organisée avec un sens de circulation (sur la droite) pour venir déposer et reprendre les élèves. Une signalisation sera mise en place.

Modification des horaires : nous avons organisé l'accueil et la sortie des enfants de manière échelonnée afin de garantir la distanciation physique lors des déplacements. Merci de respecter au mieux ces horaires.

Entrée :	Sortie :
8h50 : CP et CE1	16h05 : CP et CE1
9h : CE2, ULIS A et B	16h15 : CE2, ULIS A et B
9h10 : CM1 et CM2	16h25 : CM1 et CM2

Sortie le midi :	Retour le midi :
11h50 : CP et CE1	13h50 : CP et CE1
12h : CE2, ULIS A et B	14h : CE2, ULIS A et B
12h10 : CM1 et CM2	14h10 : CM1 et CM2

En cas de fratries sur un même site, les parents peuvent déposer leurs 2 enfants en même temps à l'horaire prévu pour le plus jeune.

En cas de fratries sur 2 sites différents, les parents choisissent l'heure à laquelle ils déposent leurs enfants sur chaque site en respectant l'entrée entre 8h50 et 9h10. Pour la sortie, ils reprennent leurs enfants d'abord en élémentaire, puis en maternelle.

4 : Organisation de la demi-pension et de l'accueil périscolaire

La restauration et l'accueil périscolaire sont prévus aux horaires habituels. Tout est organisé de manière à respecter la distanciation physique et les gestes « barrière ».

Il s'agira de repas chauds, comme d'habitude. Le service sera effectué à l'assiette par les agents du service restauration et les agents d'animation

Sur le temps de récréation du midi, les élèves seront répartis en petits groupes dans différents espaces, en privilégiant l'extérieur selon les conditions météorologiques.

5 : Rôle des parents

Pour que cette reprise se passe dans de bonnes conditions, nous vous demandons :

- de surveiller l'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez votre enfant (ou un membre de sa famille) et de réaliser une prise de température quotidienne de votre enfant avant qu'il ne parte à l'école. (la température doit être inférieure à 37,8°C). En cas de symptômes ou de fièvre l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.
- de veiller à réexpliquer les gestes barrière à vos enfants.
- de prendre le temps d'expliquer toute cette nouvelle organisation à vos enfants avant de les mettre à l'école de manière à ce qu'ils ne soient pas trop perturbés par tous ces changements par rapport au fonctionnement dont ils avaient l'habitude.
- de ne pas venir déposer ou récupérer votre enfant à plusieurs adultes si possible.

6 : Objets personnels

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire (pas de jeux, jouets, cartes...). Merci de fournir des mouchoirs jetables à vos enfants ainsi qu'une gourde afin d'éviter les déplacements pendant la classe.

Merci de veiller à ce que vos enfants portent des tenues simples permettant la pratique sportive.

Si possible, il serait préférable d'attacher les cheveux longs pour éviter que les enfants mettent trop souvent leurs mains au visage.

7 : Dans la classe

Les salles de classes seront aménagées de manière à garantir la distanciation d'un mètre entre les personnes. Un sens de circulation sera mis en place dans chaque classe. Le matériel utilisé par les élèves sera personnel. Si du matériel devait servir à plusieurs élèves, il serait désinfecté entre chaque utilisation.

8 : Distanciation physique

Toute l'organisation interne de l'école est repensée de manière à assurer une distanciation physique minimale d'un mètre entre chaque personne (enfant ou adulte) dans tous les contextes et dans tous les espaces.

9 : Le lavage des mains

Le lavage des mains sera minutieux et obligatoire pour tout le monde :

- à l'arrivée à l'école,
- après les récréations,
- avant et après chaque repas,
- avant et après être allé aux toilettes,
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué,
- le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

10 : Le port du masque pour les adultes

Tous les adultes présents dans l'école porteront un masque « grand public » dans toutes les situations où la distanciation physique risque de ne pas pouvoir être respectée.

Il sera obligatoire dans les couloirs, en récréation. Il est obligatoire pour les adultes en classe avec les maternelles et les ULIS.

11 : Le port du masque pour les élèves

Le port du masque n'est pas recommandé pour les élèves en élémentaire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes. (Il appartiendra aux parents de fournir les masques à leurs enfants s'ils le souhaitent.)

12 : Circulation dans les bâtiments,

En élémentaire, la configuration des locaux nous permet d'organiser les déplacements dans le bâtiment principal à sens unique.

13 : Les récréations

Les récréations seront organisées en 3 temps **et** de telle manière que les différents groupes ne se croisent pas.

10h – 10h15 : CP, CE1

Le matin : 10h20 – 10h35 : CE2, ULIS A et B

10h40 – 10h55 : CM1, CM2

14h50 – 15h05 : CP, CE1

L'après-midi : 15h10 – 15h25 : CE2, ULIS A et B

15h30 – 15h45 : CM1, CM2

Les structures de jeu seront condamnées. Tout contact avec des objets (ballons, jouets...) sera évité ou accompagné de désinfection après chaque utilisation.

14 : Nettoyage / désinfection / ventilation :

La totalité des bâtiments scolaires auront été nettoyés et désinfectés par les ATSEM et les agents d'entretien de la municipalité avant la reprise du 12 mai.

Une désinfection, en complément de l'entretien habituel, est organisée par les agents d'entretien. Par ailleurs, les agents d'animation ont pour consigne d'effectuer toute désinfection des zones de contact et matériel utilisé pendant les accueils quand les enfants ont quitté l'espace.

Une aération des locaux est prévue, sur une durée de 10 à 15 min, avant et après l'accueil des enfants voire pendant si les conditions météorologiques le permettent.

15 : Moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel.

En cas d'apparition de symptômes chez un élève, celui-ci sera immédiatement isolé et muni d'un masque FFP1 fourni par l'Education Nationale. L'enfant devra être pris en charge par ses parents.

16 : Procédure applicable lors de la survenue d'un cas COVID (élève ou adulte)

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer la stratégie d'isolement la plus adaptée compte-tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et des modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermetures de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'élève malade.

17 : Numéros de téléphone utiles :

Bureau de direction de l'école : 02 33 30 64 38

Centre médico-scolaire : 02 33 37 43 64 ou 06 15 49 96 08

Service éducation jeunesse : 02 33 14 00 41

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à vous adresser à l'enseignant de votre enfant qui vous répondra ou que me transmettra le message.

Eric GILARDI